

Grille salariale des post-docs de l'Université Toulouse III-Paul Sabatier.

Conseil d'administration du 21 septembre 2020

Délibération 2020/09/CA-076

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique d'Etablissement du 18 septembre 2020 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers adoptent la grille salariale des post-doctorants au 1^{er} septembre 2020 (document ci-joint).

Toulouse, le 21 septembre 2020
Le Président,



Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 36
Nombre de membres présents ou représentés : 32

Nombre de voix favorables : 32
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

